

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 février 2024

RETRAITE DÈS LE PREMIER JOUR - (N° 2058)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE PREMIER

À la fin de l’alinéa 27, supprimer les mots :
« , dans des conditions fixées par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une mention superfétatoire.